

Rapport de CPA Canada sur le risque d'esclavage moderne pour l'exercice 2024

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

1.0 Introduction

Le présent rapport a été préparé par Comptables professionnels agréés du Canada (ci-après « **CPA Canada** » ou « **nous** ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (l'« **exercice 2024** »), conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »). Il résume les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à toutes les étapes de la production des biens que nous produisons, vendons ou distribuons.

Dans ce rapport, le terme « esclavage moderne » désigne le travail forcé et le travail des enfants.

2.0 Mesures de prévention et d'atténuation du risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants

Au cours de l'exercice 2024, nous avons pris les mesures générales suivantes pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement :

- Nous avons effectué une évaluation interne de nos activités afin de déterminer celles qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants;
- Nous avons communiqué avec nos fournisseurs pour faire état des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement;
- Nous avons cartographié nos activités et notre chaîne d'approvisionnement;
- Nous avons rédigé et diffusé une déclaration officielle contre l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement;
- Nous avons rédigé et imposé des clauses contractuelles contre le travail forcé et contre le travail des enfants, et fourni aux membres du personnel responsables de l'approvisionnement une liste de contrôle de conformité;
- Nous avons préparé des documents d'information et de formation pour aider les employés à mieux comprendre la Loi et leurs responsabilités à cet égard.

3.0 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Créée en 2013 à la suite de l'unification des trois titres comptables canadiens, CPA Canada est régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Forte de plus de 220 000 membres, elle est l'une des plus importantes organisations comptables au monde. CPA Canada s'est donné cinq grandes priorités :

1. Soutenir un système de normalisation indépendant, efficace et efficient, et renforcer la position du Canada en tant que chef de file du domaine.
2. Concevoir et donner une formation préagrément axée sur l'apprenant afin de doter les CPA des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de demain.
3. Élargir le réseau mondial de la profession canadienne de CPA pour rehausser son leadership en ce qui concerne les enjeux nationaux et internationaux.

4. Donner à la population canadienne les moyens de développer sa littératie financière et d'assurer son bien-être financier.
5. Assurer un leadership intellectuel et offrir des occasions de perfectionnement professionnel pour soutenir l'avenir de la profession au chapitre du renforcement des capacités et du soutien des membres dans les domaines fondamentaux et les domaines émergents.

CPA Canada comptait 340 employés au 31 mars 2024, tous établis au Canada. Son siège social est situé à Toronto, et elle est également présente à Ottawa, à Vancouver et à Montréal.

La chaîne d'approvisionnement de CPA Canada se compose de fournisseurs de produits finis établis au Canada ou aux États-Unis.

3.1 Notre mission, notre vision et nos valeurs

Mission

Notre mission consiste à renforcer la pertinence et la valeur de la profession comptable canadienne :

- en agissant dans l'intérêt public;
- en soutenant les membres;
- en contribuant au développement économique et sociétal.

Vision

Respecté dans le monde entier, le titre canadien de CPA est le titre par excellence dans le milieu des affaires et de la comptabilité.

Valeurs

Nous inspirons la confiance parce que nous adhérons à nos valeurs :

- Agir avec intégrité
- Favoriser l'excellence
- Être responsable
- Travailler dans un esprit de collaboration
- Faire preuve de respect à l'égard d'autrui

3.2 Nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Les activités de CPA Canada, qui consistent à soutenir l'établissement des normes, à diffuser des documents de réflexion et à élaborer des examens d'agrément, sont menées presque exclusivement au Canada par des membres du personnel professionnel; aussi, elle ne produit, ne vend et ne distribue qu'un nombre très limité de biens. Le tableau 1 ci-dessous présente les quelques biens produits, vendus ou distribués par CPA Canada.

Catégorie	Service	Description des biens
Livres et magazines	Expérience des membres, Communications intégrées	Version papier de solutions d'apprentissage et d'ouvrages de littératie financière ainsi que du magazine <i>Pivot</i> , destiné aux membres de CPA Canada

Cadeaux de reconnaissance	Capital humain et culture	Cadres, plaques et caisses de vin personnalisés, ainsi que porte-documents et sacs de sport non personnalisés
Tenue d'examens	Formation	Clés USB, calculatrices et bacs utilisés dans le cadre des examens de la formation préagrément

Tableau 1 : Principaux biens utilisés ou achetés par CPA Canada

CPA Canada n'est l'importateur d'aucun bien aux fins de la *Loi sur les douanes*.

4.0 Politiques et processus de diligence raisonnable

4.1 Code d'éthique

Le code d'éthique de CPA Canada (le « Code ») constitue la norme d'éthique minimale pour l'ensemble des parties prenantes internes de l'organisation, notamment les membres de son personnel et les membres du Conseil d'administration. Son respect fait partie des conditions rattachées à toute relation d'emploi avec CPA Canada. Le Code a pour but d'aider toutes les parties prenantes internes à continuer d'identifier et de régler les questions d'éthique, d'améliorer les mécanismes de signalement, et de favoriser une culture d'honnêteté et de responsabilité. Toutes les parties prenantes internes de CPA Canada sont soumises au Code et doivent par conséquent se conformer aux exigences qui y sont énoncées.

4.2 Considérations relatives à l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement

Au cours de l'exercice 2024, CPA Canada a modifié sa politique d'autorisation et de contrôle des dépenses, qui régit l'approvisionnement, afin d'atténuer les risques liés à l'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous avons par ailleurs élaboré une liste de contrôle afin de guider le personnel quant aux principales considérations relatives à l'esclavage moderne à prendre en compte dans le processus d'approvisionnement.

4.3 Politique et cadre de gestion des risques associés aux tiers

Ces dernières années, CPA Canada a investi des sommes considérables dans la gestion des risques et la conformité.

Fruit de cet investissement, la politique de gestion des risques associés aux tiers de CPA Canada (la « politique ») constitue l'assise d'une approche normalisée, fondée sur les risques, de toutes les étapes de la relation avec le fournisseur. Cette approche tient compte des pratiques exemplaires en matière de sélection, de gestion et d'évaluation des tiers engagés par CPA Canada et permet ainsi de respecter l'appétence au risque de l'organisation. La politique établit la structure nécessaire pour identifier, évaluer, prioriser, gérer, atténuer et surveiller les risques associés aux services des tiers et pour y répondre, tout en favorisant la réalisation des objectifs organisationnels de CPA Canada.

4.4 Clauses contractuelles

CPA Canada a élaboré des clauses contractuelles visant à atténuer le risque d'esclavage moderne. Nous comptons désormais inclure ces clauses dans tous les contrats que nous négocierons avec les fournisseurs de biens.

4.5 Code de conduite à l'intention des fournisseurs

Notre équipe de gestion des risques élabore actuellement un code de conduite à l'intention des fournisseurs. Ce code établira des règles imposant à nos fournisseurs de prendre certaines mesures pour atténuer le risque d'esclavage moderne dans leur chaîne d'approvisionnement. Nous comptons adopter le code de conduite à l'intention des fournisseurs en 2024.

4.6 Mécanismes de signalement

La politique de prévention de la fraude de CPA Canada décrit les mécanismes dont dispose toute partie prenante de l'organisation pour signaler les cas soupçonnés d'acte répréhensible, de fraude, de comportement douteux ou de violation du code d'éthique de CPA Canada. Le signalement peut être fait par courriel ou en ligne au moyen de la [LigneConfidentielle](#), ou encore en composant en tout temps le 1-800-661-9675. Toutes les infractions aux lois fédérales et provinciales applicables ainsi qu'aux politiques, procédures et code d'éthique de CPA Canada entrent dans le champ d'application de la politique de prévention de la fraude. Par conséquent, le recours soupçonné à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement peut être signalé par ces mêmes mécanismes.

Notre [politique de prévention de la fraude](#) de même que les mécanismes de signalement sont accessibles sur notre site Web.

5.0 Évaluation des risques

Les activités de CPA Canada se déroulent entièrement au Canada et sont principalement axées sur la prestation de services. Nous ne sommes engagés dans aucune forme d'activité normalement associée au travail forcé ou au travail des enfants.

Néanmoins, nous reconnaissons qu'il est possible que le recours au travail forcé ou au travail des enfants soit présent dans notre chaîne d'approvisionnement, que ce soit par l'intermédiaire de fournisseurs directs ou de fournisseurs indirects.

Aux fins d'évaluation des risques, nous avons consulté la liste des biens susceptibles d'être produits par le recours au travail forcé ou au travail des enfants, publiée par le département américain du Travail des États-Unis. Nous nous sommes également renseignés directement auprès des fournisseurs concernés sur la façon dont ils évaluent le risque d'esclavage moderne dans leur chaîne d'approvisionnement.

Même si nous devons demeurer vigilants, nous estimons à l'heure actuelle être minimalement exposés au risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Un résumé plus détaillé des risques est présenté ci-dessous.

5.1 Livres et magazines

CPA Canada publie des ouvrages de perfectionnement professionnel et de littérature financière. Nous publions également, chaque trimestre, notre magazine *Pivot* destiné aux membres.

Le département du Travail des États-Unis a identifié le bois d'œuvre (utilisé dans la production de papier) comme étant un bien risquant d'être produit par le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Afin d'atténuer les risques d'un tel recours, nous nous sommes renseignés auprès de nos fournisseurs au sujet de leurs pratiques de diligence raisonnable et de leurs politiques ou code d'éthique à l'égard de l'esclavage moderne. De plus, dans le cadre de la renégociation d'un contrat

avec l'un de nos fournisseurs durant l'exercice 2024, nous avons exigé l'inclusion de clauses contractuelles obligeant le fournisseur à prendre des mesures pour éviter les risques d'esclavage moderne et à nous aviser sans délai de l'apparition de toute situation d'esclavage moderne.

5.2 Cadeaux de reconnaissance

CPA Canada offre des cadeaux à ses bénévoles en reconnaissance de leur contribution. Ces cadeaux sont acquis auprès d'entreprises dont les activités et les chaînes d'approvisionnement se trouvent uniquement, ou principalement, au Canada.

5.3 Tenue d'examens

CPA Canada acquiert des biens (clés USB, calculatrices et bacs) en vue de les vendre ou de les distribuer dans le cadre de la tenue d'examens.

Le département du Travail des États-Unis a identifié certains composants électroniques comme étant des biens risquant d'être produits par le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Afin d'atténuer les risques d'un tel recours, nous nous sommes renseignés auprès de nos fournisseurs au sujet de leurs pratiques de diligence raisonnable et de leurs politiques ou code d'éthique à l'égard de l'esclavage moderne. Pour ce qui est de toutes les marques de calculatrice que nous achetons, nous avons également étendu notre contrôle diligent aux fournisseurs de deuxième niveau afin de confirmer qu'ils se sont dotés d'un code de conduite ou de politiques qui interdisent le recours au travail forcé et au travail des enfants.

6.0 Mesures correctives

CPA Canada n'a connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pris aucune mesure pour remédier aux répercussions négatives ou aux pertes de revenus des familles qui auraient pu découler des mesures prises pour lutter contre l'esclavage moderne.

Si nous apprenons l'existence d'un cas d'esclavage moderne présumé ou confirmé, nous ferons enquête et prendrons les mesures correctives qui s'imposent.

7.0 Formation

CPA Canada offre régulièrement à son personnel de la formation sur les exigences réglementaires, les pratiques éthiques et ses politiques. Tous les nouveaux employés suivent un programme d'intégration obligatoire dans le cadre duquel ils doivent passer en revue notre code d'éthique et s'engager à s'y conformer. De plus, ils sont tenus annuellement de passer en revue, d'approuver et de respecter notre code d'éthique.

Au cours de l'exercice 2024, CPA Canada a offert une formation obligatoire aux employés directement responsables de l'approvisionnement. Un enregistrement de cette formation a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel. Nous avons également diffusé à l'intention de tout le personnel de l'information sur la Loi, les raisons pour lesquelles CPA Canada y est assujettie, les obligations de déclaration de l'organisation et les responsabilités des employés.

Le programme d'intégration de tous les employés de CPA Canada comportera des informations sur le risque d'esclavage moderne et l'organisation offrira un cours de rappel annuel aux employés directement responsables de l'approvisionnement.

8.0 Évaluation de l'efficacité et améliorations futures

À la fin du prochain exercice, nous procéderons à une évaluation de l'efficacité des nouvelles mesures contenues aux points 4.2, 4.4 et 4.5 du présent rapport. Cette évaluation nous permettra de déterminer les améliorations futures à apporter pour consolider notre engagement à prévenir et à atténuer le risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement.

9.0 Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé, conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi, par le Conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussignée atteste avoir examiné les renseignements contenus dans ce rapport pour l'entité susmentionnée. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir de lier Comptables professionnels agréés du Canada.



Nom complet : Pamela Steer

Titre : Présidente et chef de la direction

Date : 24 avril 2024

J'ai le pouvoir de lier Comptables professionnels agréés du Canada.



Nom complet : Beth Wilson

Titre : Présidente du Conseil d'administration

Date : 24 avril 2024